

# DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R310-9 et R.310-19 du code du commerce  
et articles R.321-1 et R.3219 du code pénal)

## 1- Déclarant

Dénomination sociale (nom de l'enseigne/asso/entreprise...):.....

Nom et prénom du représentant légal ou statutaire :.....

N°Siret :.....

Adresse :.....

Code postal :.....Ville :.....

Téléphone fixe ou portable :.....

## 2- Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente ( terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin...) :

.....

Marchandises vendues :    neuves             occasion

Nature des marchandises vendues :.....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R.310-8 du code du commerce) :.....

Date de début de la vente :.....Date de fin de la vente :.....

Durée de la vente (en jours) :.....

## 3- Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration (Nom et prénom) :.....

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code du commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000€ (article L.310-5 du code du commerce)

## 4- Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :.....N° d'enregistrement :.....

Observations :